RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Office National des Forêts
DEMAIN PREND RACINE _ AUJOURD'HUI _

InfoCOUPE

16 novembre 2021

Forêt domaniale de Meudon

La forêt domaniale de Meudon est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2001-2020.
Celui-ci prévoit une coupe de sécurité sur une partie du sentier GR 22 traversant les parcelles 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57 et 58 situées sur le territoire de Sèvres.

Une coupe de sécurité programmée le long du GR 22

Les arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins, des routes et des infrastructures sont coupés pour assurer la sécurité de tous.

Informations coupe

Parcelles	**Une partie du GR 22 – parcelles 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57 et 58**
Nombre d'arbre	**45 arbres**
Type de peuplements	**Arbre présentant des signes de dépérissement**
Volume de bois prélevé	**Total : 44 m3 de bois**
Date de début des travaux	**Du 17 au 30 novembre 2021**
Durée du chantier	**2 semaines (en fonction des conditions météorologiques)**

Détails travaux

>> La coupe de sécurité va **concerner 45 arbres qui présentent des signes de dépérissement avancés**, représentant un danger pour les usagers de la forêt. Grâce à ces prélèvements **les chutes de branches et chablis seront ainsi évités,** permettant aux usagers de profiter de la forêt et du GR 22 en toute sécurité.

>> Cette coupe est **programmée en même temps que la coupe sanitaire qui concerne les parcelles 55-56** : les bûcherons étant déjà présents dans le secteur, cela permet de condenser le temps des travaux et de limiter ainsi les désagréments pour les usagers et l'impact des exploitations sur l'environnement forestier.

Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée **par un exploitant mandaté par l'ONF.** Un agent de l'ONF contrôlera régulièrement le bon déroulement des travaux.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public

Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société à besoin.

Après cette coupe ?

Les arbres prélevés ne seront pas remplacés. La forêt va se régénérer naturellement **; sur ces chemins il n'y aura pas de plantation.**

> La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres aux abords de se **développer naturellement.**

Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet **d'un tri par l'ONF.**

Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...) ;
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Plan de la coupe

Coupe de sécurité

La forêt domaniale de Meudon

Grande de **1100 hectares**, située aux portes de Paris, la forêt domaniale de Meudon est un véritable poumon vert, un élément structurant parmi les espaces naturels de l'ouest parisien. Elle présente un relief escarpé et se caractérise par ses sept étangs qui lui donnent son originalité paysagère.

La forêt est aujourd'hui touchée par le dépérissement de ses peuplements de châtaigniers et de frênes notamment en lien avec des maladies accentuées par le réchauffement climatique. Les forestiers de l'ONF s'emploient à gérer cette forêt en prenant en compte son caractère péri-urbain et afin de la rendre résiliente pour les générations futures.

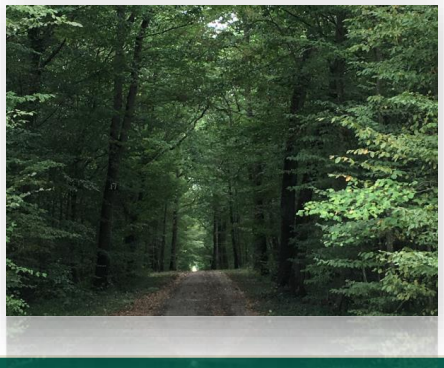

Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Ile-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

Ysatys Nadji
Chargée de Communication
ysatys.nadji@onf.fr